



Saisie comptable légale ou illégale ?

Par **Catchou18**, le **23/12/2009 à 05:35**

Bonjour,
Télésecrétaire sous le statut d'autoentrepreneur, je souhaite effectuer des missions de "saisies comptables" bien sûr sans aller jusqu'au bilan. Ma question, ai-je le droit de réaliser ce type de missions ? Apparemment, les experts comptables s'y opposent en disant que s'est strictement interdit sous peine d'amende..... mais lorsque nous allons sur le site de l'autoentrepreneur qui me paraît sérieux, le métier de télésecrétaire fait bien apparaître les missions de "saisies comptables".
P.S. : Niveau BTP gestion comptabilité + 37 ans d'expériences.
Ai-je le droit de facturer ce type de prestations en direct pour mon compte aux entreprises ou faut-il avoir l'aval d'un expert comptable ?
Merci de votre réponse.